



de Saint-Odilon, coopérative de solidarité

LE GUIDE DU PARENT

Camp de jour 2018



C'est avec plaisir que nous accueillerons vos enfants pour l'été 2018 ! Encore une fois, tout a été mis en œuvre pour répondre à vos attentes et combler vos enfants. Plusieurs changements ont été apportés, lisez attentivement ce guide! Celui-ci a été conçu pour vous transmettre des informations importantes concernant le camp de jour. Les informations qui suivent vous seront fort utiles afin de passer un été des plus harmonieux en notre compagnie.

NOUVEAUTÉ!

Une page Facebook est maintenant à votre portée pour mieux vous informer des activités spéciales, sorties, etc... Aimez notre page : Camp de jour Saint-Odilon !

Gilet du camp de jour : Un t-shirt du camp de jour peut être porté quand l'enfant le veut, mais il doit obligatoirement le porter lors des sorties.

Un calendrier est disponible dès maintenant pour visualiser la programmation de l'été au complet de votre enfant. Au menu pour l'été 2018 : École de danse les lundis matin, Ranch Cliche et Lessard, Sports avec Denis, Journées thématiques, Visite à la ferme Garonne, Olympiade J'me pitch avec Mitch, Atelier de dessin, jeux médiévaux et plus encore ! (*calendrier à venir*)

NOTRE MISSION ET NOS OBJECTIFS

Le camp de jour offert par l'OTJ de St-Odilon vise la prise en charge des enfants de 5 à 12 ans sur une période de 7 semaines durant les vacances estivales.

Nos objectifs visent à :

- Favoriser le divertissement de l'enfant en proposant une programmation d'activités diverses (physiques, intellectuelles, sociales, créatives et divertissantes);
- Faire vivre aux enfants une expérience enrichissante et de qualité qui se souviendront;
- Assurer un milieu de vie sécuritaire;
- Effectuer la promotion des saintes habitudes de vie;
- Offrir un horaire le plus accommodant possible.

LES DATES ET HEURES DU CAMP DE JOUR

Notre camp de jour sera ouvert sur une période de 7 semaines, soit du 26 juin au 24 août 2018. Comme les années passées, il sera fermé durant les deux semaines de la construction, soit du 23 juillet au 3 août.

HORAIRE DU CAMP DE JOUR :

7h30 à 17h00

***Le service du camp de jour se termine à 17h. Il en va de même pour l'horaire de travail de l'équipe d'animation.

Vous comprendrez aisément que nos journées étant bien remplies, nous souhaitons votre collaboration pour respecter les délais prévus. Sachez que nous resterons toujours sur place avec l'enfant dont le parent est en retard. Toutefois, des frais de 5\$ par 15 minutes de retard vous seront demandés. **(Payables sur place et immédiatement) *****

JOURNÉE TYPIQUE

| | |
|--------------|-------------|
| Accueil : | 7h30 à 9h |
| Avant-midi : | 9h à 12h |
| Dîner : | 12h à 13h |
| Après-midi : | 13h à 16h |
| Départ : | 16h à 17h30 |

Les périodes d'activités en groupe ont lieu entre 9h et 12h, puis entre 13h et 16h. Ses périodes sont susceptibles d'être modifiées selon les activités prévues de la journée. Lors des périodes d'accueil et de départ, les jeux libres sont priorités.

Pour le dîner, l'enfant doit apporter son lunch. Des micro-ondes sont disponibles. Pour des idées et recettes santé : <http://www.tremlinsante.ca/recettes>

Par contre, certains aliments sont interdits, soit : Noix, arachides et beurre d'arachides. De plus, nous interdisons l'échange de nourriture.

ABSENCE

Vous n'avez pas obligatoirement à nous informer d'une absence. Dans la mesure du possible, vous pouvez toutefois informer les monitrices d'une absence prévue. Si vous arrivez avec votre enfant plus tard que l'heure où les activités débutent, assurez-vous qu'il ait rejoint son groupe avant de partir. Si vous arrivez en retard une journée de sortie et que votre enfant a raté l'autobus, vous ne serez pas remboursé.

DÉPART DE VOTRE ENFANT

Toujours dans l'optique de vous donner un service fiable et des plus sécuritaire, il vous sera toujours demandé un **billet écrit**, détaillé et signé par un des deux parents dans les situations suivantes :

- Vous autorisez votre enfant à quitter seul le camp de jour ;
- Vous permettez à l'enfant de partir durant la journée pour une raison particulière ;
- Vous mandatez quelqu'un pour venir chercher votre enfant (parenté, gardienne, etc.) ;
- Pour tout autre changement concernant le départ de l'enfant.

TYPES D'ACTIVITÉS

Des activités variées sont proposées afin de rejoindre la personnalité de chacun. Nous mettons de l'avant les saines habitudes de vie, la coopération, le dépassement de soi et bien sûr le plaisir.

- Activités artistiques (Bricolage, danse, improvisation, dessin, peinture, horticulture, etc.)
- Activités sportives (volley-ball, touch-football, vélo, soccer, baseball, jeux de ballons, etc.)
- Activités culinaires (cup cakes, brochette de fruits, pizzas maison, etc.)
- Activités scientifiques (expériences scientifiques)

Pour maximiser le bon fonctionnement des activités, nous prôtons la participation de tous les enfants.

ACTIVITÉS SPÉCIALES

Plusieurs activités spéciales seront tenues cet été. Vous serez toujours avisés de ces activités et des détails reliés à celles-ci. Certaines activités se tiendront directement à l'OTJ et nécessitent aucun déboursé supplémentaire de votre part.

| | |
|--------------------------------|---------------------------------|
| Visite à la Ferme Garonne : | 28 juin |
| Sports avec Denis : | Demi-journée les mardi et jeudi |
| Club de lecture : | À tous les jeudis pm |
| École de danse : | À tous les lundis matin |
| Chefs en action : | 4 et 19 juillet |
| À la découverte des abeilles : | 11 juillet |
| Atelier de dessin : | 12 juillet |

| | |
|------------------------------|------------|
| Olympiade pitch avec Mitch : | 18 juillet |
| Atelier d'improvisation : | 8 août |
| Bingo : | 10 août |
| Florabulle : | 15 août |
| Épluchette fermeture : | 24 août |

Trois activités sont prévues cet été nécessitant des frais supplémentaires de 10\$ chacune, soit Ranch Cliche et Lessard, les jeux médiévaux et le Peps de l'Université Laval. Une quatrième activité nécessitant des frais supplémentaires de 10.00\$ pourrait être ajoutée tout dépendant les confirmations à venir.

| | |
|-------------------------------------|------------|
| Jeux médiévaux (St-Odilon) | 13 juillet |
| Ranch Cliche et Lessard | 17 août |
| Peps de l'université Laval (Québec) | 23 août |

Les enfants recevront un t-shirt à l'effigie du camp de jour. Lors des sorties, les enfants doivent porter ce t-shirt.

CODE DE VIE

L'OTJ de St-Odilon a établi un code de vie dans le cadre du programme du camp de jour. Ce dernier a été établi afin de favoriser un environnement sécuritaire pour les enfants ainsi que d'assurer un climat respectueux et harmonieux.

Pour nous aider à faire en sorte que celui-ci soit respecté, une collaboration active entre la direction, les parents et l'enfant est nécessaire. Il est à noter que tout comportement de violence physique et verbale est à proscrire et qu'un manquement à répétition à un ou des éléments du code de vie peut amener certaines interventions.

Voici le code de vie qui sera en vigueur à l'été 2018 :

- 1- Je dois être respectueux envers les autres dans mes paroles et mes gestes;
- 2- Je dois être respectueux envers le matériel qui est mis à ma disposition;
- 3- Je m'amuse de façon sécuritaire;
- 4- Je ne m'éloigne pas du groupe sans permission;
- 5- Je participe activement à toutes les activités proposés pour avoir un maximum de plaisir;
- 6- Je m'habille de façon appropriée pour pouvoir bouger à mon aise;
- 7- Je laisse mes jouets personnels et appareils électroniques à la maison pour éviter tout bris et perte.

INTERVENTIONS

Les interventions ont pour but de faire respecter le code de vie. Chaque moniteur a été formé afin de pouvoir intervenir adéquatement dans diverses situations. Voici le processus d'intervention qui sera appliqué par chacun d'eux s'il y a un manquement au code de vie :

Étape 1

Avertissement de la part de l'animateur et un rappel des consignes à suivre.

Étape 2

Avertissement de la part du moniteur et un rappel des consignes à suivre.

Annonce de la conséquence possible.

Étape 3

La conséquence annoncée est appliquée.

Exemple de conséquences : ramasser le matériel, retrait de privilèges, retrait d'une activité, être le dernier à sortir, etc.

Étape 4

L'enfant fautif est rencontré par la coordonnatrice et la responsable du camp de jour;

Entente verbale est faite avec l'enfant;

Les parents seront avisés à la fin de la journée.

Étape 5

Deuxième rencontre avec la coordonnatrice et la responsable du camp de jour;

Instauration d'une feuille de route;

Rencontre des parents avec la coordonnatrice, la responsable du camp de jour et l'enfant.

Étape 6

Suspension d'une journée complète (possibilité de 2 ou 3 journées selon la gravité du manquement);

Une rencontre avec la coordonnatrice, la responsable du camp de jour, les parents et l'enfant est nécessaire avant la réintégration;

Suivi avec la feuille de route.

Étape 7

Suite à la réintégration de l'enfant, s'il n'y a pas d'amélioration remarquée dans le comportement de l'enfant et que ce dernier nuit au bon fonctionnement du groupe, qu'il ne respecte pas les consignes et/ou le code de vie, l'enfant sera renvoyé du camp de jour jusqu'à la fin de l'été, et ce, sans remboursement.

*** Selon la gravité des gestes posés, il est possible de passer directement de l'étape 5 à l'étape 7.**

FICHE MÉDICALE

Une fiche médicale a normalement été complétée au moment de l'inscription. Cela est primordial pour la sécurité de votre enfant au camp de jour. Il vous sera demandé de signer la fiche médicale en

version papier et de nous la remettre au plus tard la première journée de votre enfant au camp de jour.

MÉDICAMENTS

Que les médicaments soient prescrits ou non, nous recommandons aux parents ou tuteurs dont les enfants pourraient avoir à prendre des médicaments de le faire avant ou après les heures du camp de jour.

Dans le cas où un médicament devrait obligatoirement être pris durant les heures du camp de jour, tous les médicaments prescrits doivent être remis à la monitrice du camp de jour à l'arrivée (à moins d'avis contraire), au début de la journée. Les médicaments seront distribués à l'enfant par la coordonnatrice, selon la posologie indiquée. Les médicaments seront rendus aux parents à la fin de la journée ou de la semaine, selon le cas.

Il est interdit au personnel du camp de jour d'administrer un médicament sans le consentement écrit du parent. Il est donc essentiel de compléter et signer la fiche médicale remise lors de l'inscription.

CRÈME SOLAIRE

Nous demandons aux parents que votre enfant soit déjà enduit de crème solaire lorsqu'il arrive au camp de jour et qu'il apporte un tube (ou contenant) de crème solaire.

En raison des allergies, le camp de jour de l'OTJ de St-Odilon ne fournit pas de crème solaire aux participants. Aucun partage de crème solaire ne sera toléré entre les enfants, à moins que ceux-ci proviennent de la même famille. Certaines crèmes peuvent provoquer des réactions cutanées chez certains enfants.

À APPORTER TOUS LES JOURS

Comme les enfants bougent beaucoup durant la journée, il est important qu'ils aient des vêtements confortables et qu'ils apportent les éléments suivants dans un sac à dos :

- ✓ Deux collations
- ✓ Chapeau ou casquette
- ✓ Crème solaire
- ✓ Chaussures fermées (espadrilles) ou sandales à Velcro
- ✓ Maillot de bain
- ✓ Serviette de plage
- ✓ Bouteille d'eau

Au besoin : Coton ouaté pour les matinées fraîches.

Nous vous recommandons d'identifier les vêtements et le matériel de votre enfant pour éviter les vols et les pertes.

Matériel interdit :

Certaines pièces de vêtement sont interdites afin de favoriser la pratique sécuritaire d'activités sportives et de prévenir les blessures. De plus, nous insistons pour que les jeux de la maison y restent, à moins que les monitrices l'autorisent. Cela évitera bien des disputes, des pertes et des pleurs.

Ainsi, sont interdits les éléments suivants :

- Vêtements affichant des messages négatifs ou violents ;
- Gilets courts (type bedaine)
- Jeux de la maison et appareils électroniques

De plus, les « gougounes » ou les « crocs » ne sont pas permis lors des activités sportives. Prévoyez des espadrilles dans le sac à dos, sinon l'enfant ne pourra pas participer aux activités sportives.

COORDONNÉES

N'hésitez pas à communiquer avec nous s'il y a quoi que ce soit. La responsable du camp de jour peut être jointe en tout temps sur les heures du bureau municipal.

Téléphone bureau municipal : (418) 464-4801

Téléphone OTJ St-Odilon : (418) 464-4040

Adresse de l'OTJ St-Odilon : 109 rue du Centenaire
Saint-Odilon-de-Cranbourne (Québec) G0S 3A0

CONCLUSION

L'été 2018 vous permettra de constater que le camp de jour est planifié dans le respect du rythme et des goûts des enfants. Tout au long de l'été, vos questions, commentaires et suggestions seront toujours les bienvenus. Nous espérons que cette programmation sera à la hauteur de vos attentes.

Pier-Anne Vachon

Coordonnatrice et monitrice du camp de jour
Cellulaire : (418) 230-9440

Mélissa Chrétien

Responsable du camp de jour
Bureau : (418) 464-4801
Cellulaire : (418) 221-2096



FICHE MÉDICALE



CAMP DE JOUR

DATES: _____

AUTRES

| IDENTIFICATION DE L'ENFANT | | IDENTIFICATION DES PARENTS | IDENTIFICATION DES PERSONNES EN CAS D'URGENCE |
|---|--|-------------------------------------|---|
| Nom _____ | | Mère Nom _____ | Lien avec l'enfant _____ |
| Prénom _____ | | Prénom _____ | Nom _____ |
| Sexe M F | | Numéro de téléphone _____ | Prénom _____ |
| Date de naissance _____ <small>JJMM/AAAA</small> | | Tél. au travail (si possible) _____ | Numéro de téléphone _____ |
| Âge au début du camp _____ | | Courriel _____ | Tél. au travail (si possible) _____ |
| Adresse permanente _____ | | Père Nom _____ | Lien avec l'enfant _____ |
| Ville _____ | | Prénom _____ | Nom _____ |
| Code postal _____ | | Numéro de téléphone _____ | Prénom _____ |
| Province _____ | | Tél. au travail (si possible) _____ | Numéro de téléphone _____ |
| NO ASSURANCE MALADIE | | Courriel _____ | Tél. au travail (si possible) _____ |
| DATE D'EXP. | | | |

1. État de santé

Votre enfant souffre-t-il de:

| | Oui | Non |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Diabète | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Hypoglycémie | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Coeur | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Scoliose/lordose | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Reins | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Hypertension | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Basse pression | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Hernies | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Asthme | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Hyperactivité | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Allergies | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Si oui, lesquelles: _____ | | |
| Trouble de comportement <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Précisez : _____

Votre enfant a-t-il en sa possession une dose d'adrénaline (Épipen, Ana-kit) en fonction de ses allergies ?

Oui Non

Handicaps Oui Non
Si oui, lesquels: _____

Épilepsie Oui Non
Si oui, de quel type ? _____

Interventions chirurgicales Oui Non
Précisez : _____

Veuillez indiquer tout problème ou toute situation qui mérite une attention particulière quant à la santé de votre enfant: _____

2. Médicaments

Votre enfant prend-t-il des médicaments?

| Noms des médicaments | Raison | Posologie | Heure |
|----------------------|--------|-----------|-------|
| _____ | _____ | _____ | _____ |
| _____ | _____ | _____ | _____ |
| _____ | _____ | _____ | _____ |

Veuillez nous faire connaître les médicaments que vous désirez que l'OTJ de St-Odilon administre à votre enfant en cas de nécessité :

| | Oui | Non |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Acétaminophène (Tempra, Atasol, Tylénol) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Solutions d'hydratation (Pédialyte) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Antiémétique (Gravol) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Antihistaminique (Bénadryl etc.) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Anti-inflammatoire (Advil, etc.) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Syrop contre la toux (Bénylin etc.) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Qui est autorisé à administrer les médicaments et l'adrénaline à l'enfant ?

L'enfant lui-même Moniteur

Par la présente, j'autorise les monitrices du camp de jour de l'OTJ de St-Odilon à prodiguer tous les premiers soins à mon enfant ainsi que le transport par ambulance vers un établissement hospitalier, si nécessaire.

Dans l'impossibilité de nous rejoindre, j'autorise un médecin à prodiguer tous les soins médicaux requis à son état, y compris la pratique d'une intervention chirurgicale, d'une injection, de l'anesthésie et de l'hospitalisation. Je consens à ce que le personnel médical administre la médication prescrite à mon enfant par le médecin de même que les médicaments décrits sur la fiche médicale. Je déclare que les renseignements donnés sont véridiques et que mon enfant est en bonne santé et apte à participer aux activités du camp de jour de l'OTJ de St-Odilon.

Nom et prénom du parent ou tuteur: _____

Signature du parent ou tuteur: _____